GT Effacement

Réunion du 14 janvier 2020

Sommaire

1. Synthèse des retours des acteurs sur les priorités pour la filière effacement
2. Sujets prioritaires
3. Sujets traités hors GT effacement transverse
4. Quick wins
5. Sujets à priorité basse

1

Synthèse des retours des acteurs sur les priorités pour la filière effacement

Rappel sur les objectifs du GT « Effacement » transverse

En 2018, RTE a décidé de lancer un GT dédié aux effacements, dans une approche transverse, avec pour objectifs de :

1. Partager sur les sujets concernant spécifiquement la filière effacement
2. Cibler spécifiquement les thèmes concernant plusieurs mécanismes de marché ou trans-mécanismes
3. Mettre en place une structure de dialogue sur les évolutions à apporter aux règles / contrats sur ces sujets
4. Renforcer la démarche de fiabilisation de la filière effacement

Pour rappel : Thématiques à prioriser suite au GT effacement de septembre 2019

Lisibilité du cadre de participation des effacements aux marchés

- Pédagogie, simplification
- Visibilité, transparence
- Demande de REX sur les mécanismes et sur les évolutions passées

Flexibilité et souplesse / Rôle de l'agrégateur

- Articulation (différences / complémentarité) techniques et financières entre les mécanismes
- Flexibilité dans la constitution des entités ; aspects opérationnels de la gestion des périmètres
- Multi-opérateurs
- EDA < 10 MW
- Simultanéité MA / NEBEF
- Sous-mesure

Contrôle et fiabilité des effacements

- Contrôle de la disponibilité et tests d'activation
- Contrôle du réalisé (harmonisation, critères, nouvelles méthodes…)
- Régime de pénalités
- Indicateurs de fiabilité

Perspectives

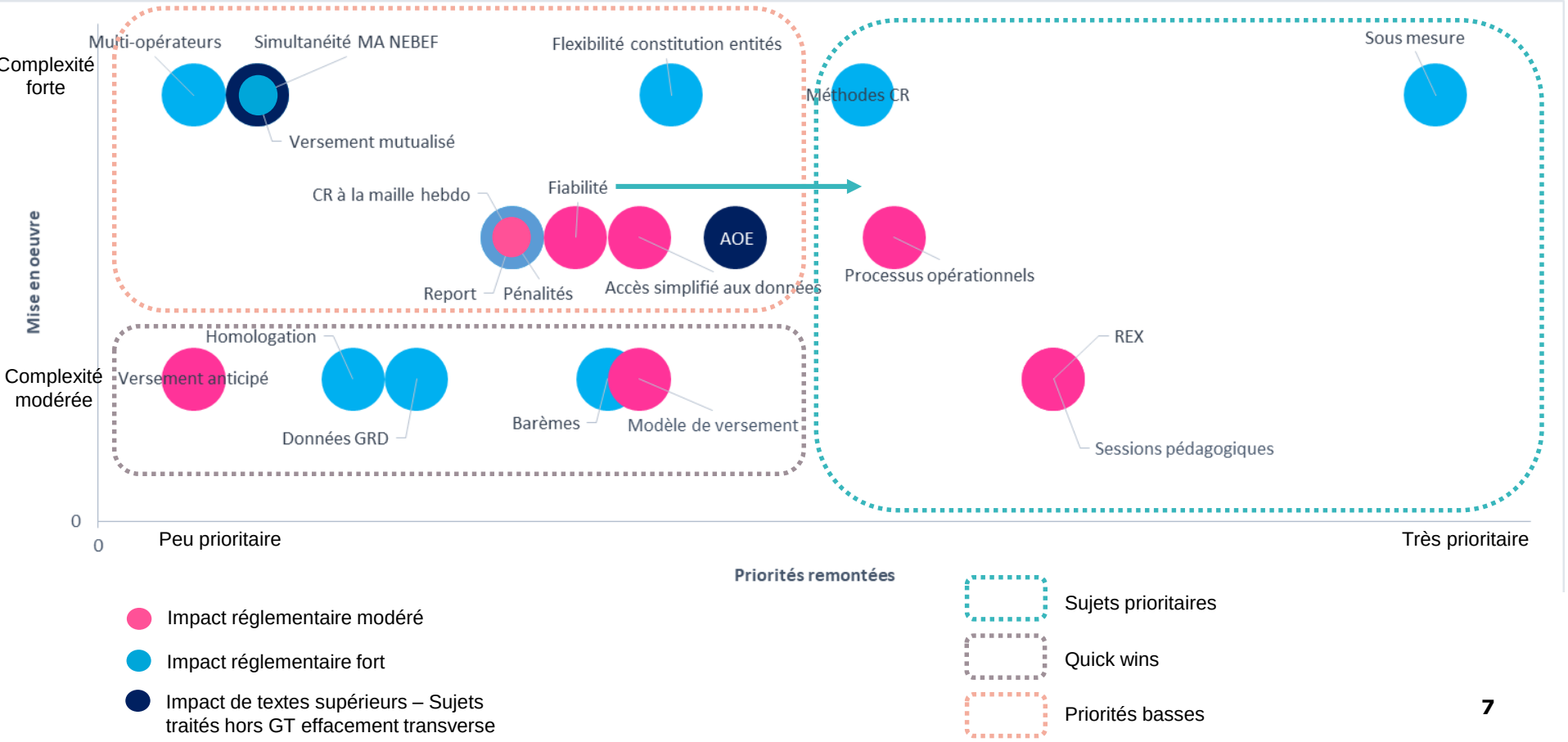
- Perspectives sur certains segments (EIF, diesels, fin du soutien..)
- Versement (part capacitaire ; barèmes)
- Versement mutualisé
- Thermosensibilité
- Pluri-annualité
- Articulation / intégration européenne

De nombreux retours à la consultation

11 Opérateurs d'Effacement ou Acteurs d'Ajustement

2 Fournisseurs

Synthèse du retour des acteurs





02

Sujets prioritaires

2.1 Sous mesure

Pourquoi de la sous mesure?

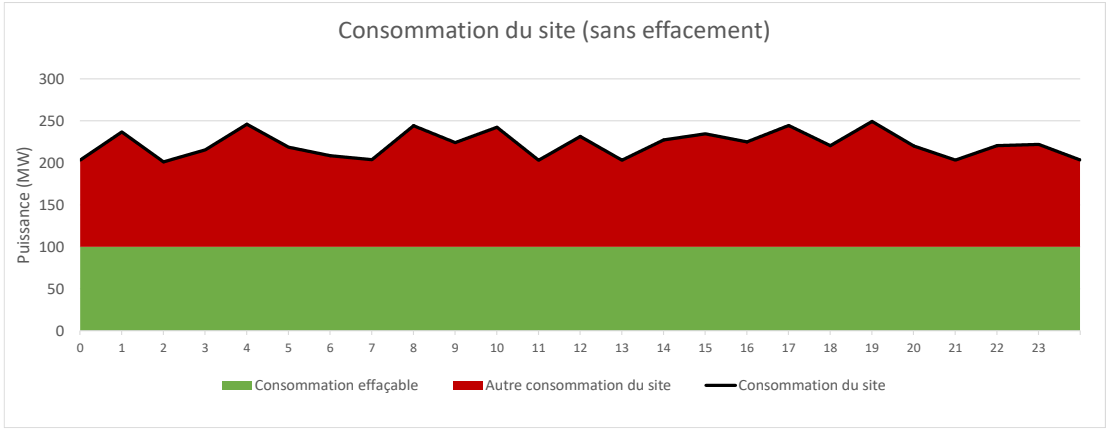
Contexte

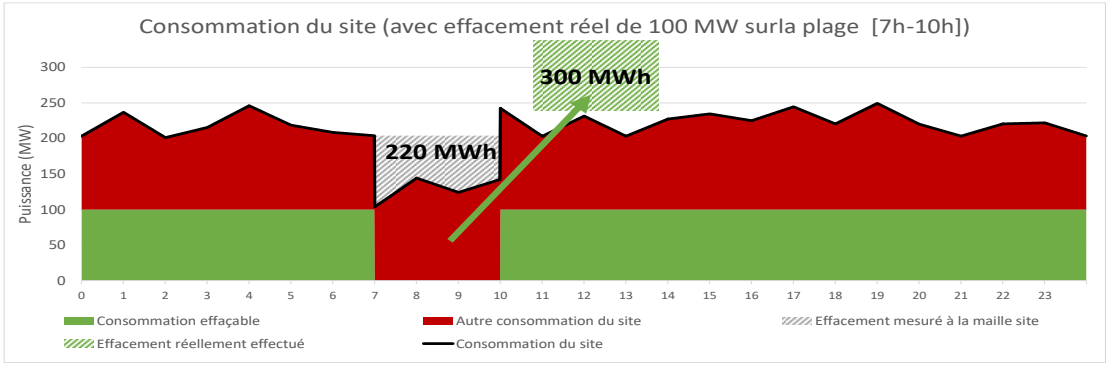
- Actuellement, les effacements sont mesurés au niveau des **sites** (SIRET)
- Contrôle du réalisé effectué à partir des **données du compteur du gestionnaire de réseau** (hors diffus)
- Utiliser la sous-mesure permettrait d'avoir une **courbe de référence plus précise**

Retours des acteurs

- Sites avec **différents postes de consommation dont un ou partie de ces postes sont flexibles** sont difficiles à valoriser car la courbe de charge générale du site peut être impactée par des **variations de consommation** des autres postes non concernés par la flexibilité.
- Cycle du processus effaçable **différent du cycle du site**
- Sur un site, **certains processus sont prévisibles** et peuvent être effacés alors que **d'autres sont aléatoires** et ne peuvent être contrôlés
- Permettrait de valoriser des **effacements trop petits par rapport à la puissance de consommation du site**.
- Surtout pour **effacements verts** qui représentent une petite partie du site
- Les sites de grande taille veulent bien commencer à faire des effacements mais **pas sur l'intégralité du le site**.
- **Trop de bruit** autour du processus effacé

Exemple avec et sans sous mesure





Sous mesure

Retour des acteurs

Gestion des sous mesures

- GRD installe un compteur en décompte
- Comptage appartient à l'OE, mais peut être opéré par le GRT/GRD ou par l'OE
- Sites disposent déjà de boitiers, qui permettent d'identifier les processus effaçables

Remontée des mesures

- Qualification préférable à barrières à l'entrée
- S'appuyer sur des normes pour s'affranchir de la qualification
- Avoir une liste de compteurs agréés

Critères pour mettre accepter la sous mesure sur un site

- Analyse du schéma électrique du site
- Sous mesure doit représenter au moins x% de la PS
- Sous mesure représente plus de x% de la consommation du site sur les y derniers mois

Réconciliation de la sous mesure avec les données GRD

- Critères pour pouvoir caractériser ex-ante plutôt que ex-post pour que l'acteur sache si le site sera qualifié ou non (Cf. homologations NEBEF)
- Prendre en compte l'occurrence des effacements (rares) pour pouvoir faire des statistiques.

Sous mesure

Principes généraux

Démarrage sous forme d'expérimentation



Réconciliation des données avec celles du site (GRD/GRT) est indispensable

- Test statistique permettant de vérifier qu'il n'y a pas de compensation entre l'effacement sur une voie effaçable et la consommation des autres voies.

Sous mesure

Principes généraux proposés par RTE

Dossier technique

- **Description des installations** avec une **justification** qu'il n'y a pas d'effet de vase communiquant avec un autre processus du site

Qualification des données remontées par l'acteur

- Si la donnée est issue d'un dispositif installé et opéré par l'OE, **qualification nécessaire**

Activations

- Capacité **activée au moins x fois** par an

Contrôle de cohérence

- **Contrôle statistique** à la fin de l'expérimentation entre la sous-mesure et les données GRD pour s'assurer qu'il n'y a pas de vase communiquant avec un autre processus du site.

2.2 Sessions pédagogiques et REX

Sessions pédagogiques

Deux sessions pédagogiques effectuées depuis le dernier GT :

- Les modalités de collecte NEBEF dans le mécanisme de capacité (le 4 octobre)
- Les nouvelles modalités d'obtention et de renouvellement de l'agrément technique (le 22 octobre)

Sujets à aborder lors des sessions pédagogiques

- Mécanisme de capacité
- Clarifier le régime de collecte de la TVA des différents flux financiers
- Guide sur la philosophie des mécanismes et l'articulation entre eux pour nouvel entrant
- Quelles sont les contraintes d'agrégation des EDE/EDA/EDC selon leur participation à différents mécanismes/contrats
- Versement anticipé

FAQ sur le portail RTE

Notes explicatives

- Pour rassurer sur interprétation des règles ou sur les bonnes pratiques de mise en œuvre

REX

Dès maintenant

- Souplesse dans le **choix de la méthode** de contrôle du réalisé
- **Homologation** aux méthodes par prévision et historique
- **Multi OE**
- Simultanéité **EIF – NEBEF**

Courant 2020

- **EDA < 10 MW** non standardisées
- **Simultanéité MA-NEBEF** (cas 100 % et cas 90 %)
- **Volumes valorisés correctement** avec les méthodes de CR ou contrôle de performance sur SSY
- Flexibilité des sites dans des EDA **agrées en RR/RC**

A effectuer tous les ans, en début d'année

- REX généraux sur **NEBEF**

S2 2021

- Nouvelle procédure **d'agrément technique**
- Mise en place des **offres standards**

→ **Discipline collective pour simplifier les règles lorsque c'est possible**

a

Méthodes d’homologation par prévision et par historique

Méthodes par historique et par prévision

Contexte

- Méthodes de contrôle du réalisé par historique et par prévisions **disponibles sur le MA et sur NEBEF**
- Méthode par prévision introduite dans les règles NEBEF 2.0 au 1er janvier 2015 et méthode par historique dans les règles NEBEF 3.0 au 1er janvier 2017
- **Nécessitent une homologation** au niveau de chaque site inclus dans une EDA/EDE utilisant ces méthodes
- Les critères d'acceptation sont différents sur le MA et sur NEBEF car le MA est un mécanisme en temps réel **avec un enjeu de sûreté du système**
- Une fois que les sites sont homologués, **un suivi est mis en place** pour s'assurer que les sites respectent les critères dans le temps

Retours des acteurs

- Avoir de la **visibilité sur le nombre de sites homologués** à chaque méthode
- **Assouplir** les critères sur le MA

But du REX

- Visibilité sur **l'utilisation des méthodes** et sur les **critères obtenus**

Méthode par historique

NEBEF

8 Opérateurs d'Effacements

756 demandes d'homologation

- 57 homologations en cours de traitement
- 2 demandes sans suite
- 689 homologations accordées soit 99%
- 8 homologations refusées soit 1%

61 demandes ont bénéficié des modalités dérogatoires ouvertes depuis le 1er septembre 2019

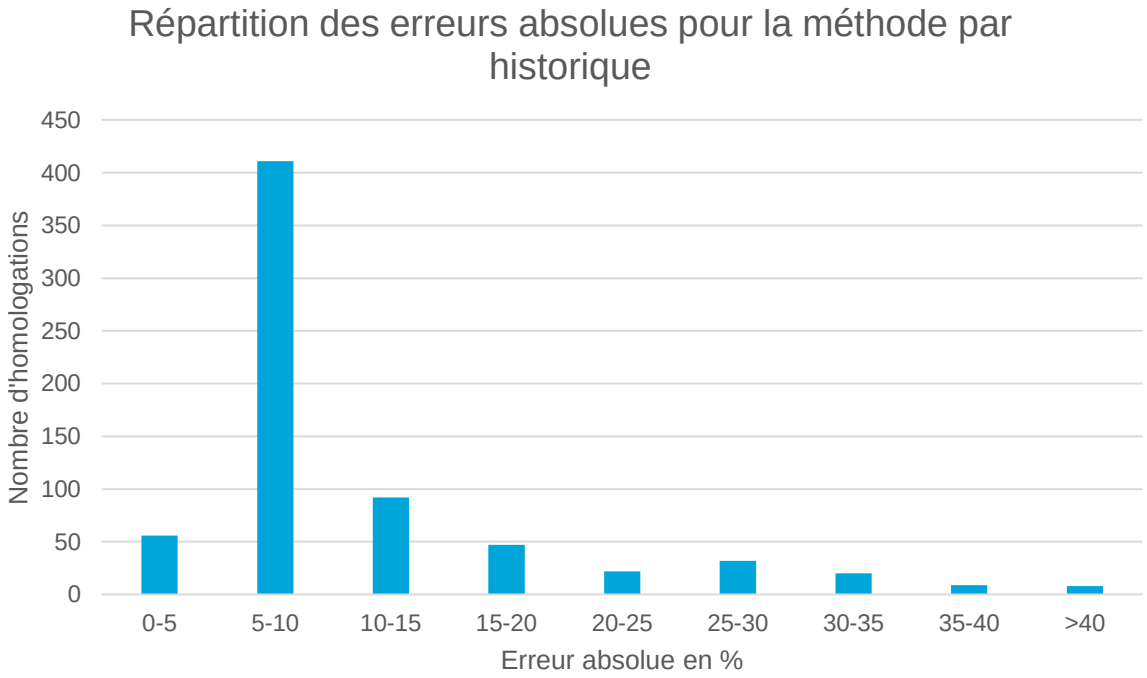
560 sites homologués pour une capacité de 595 MW, mais 200 sites qui ne sont pas une EDE au périmètre de novembre 2019

8 pertes d'homologation avec le suivi, soit 1%

(Données à fin novembre 2019)

Méthode par historique

NEBEF



Rappel du critère : erreur absolue ≤ 40%

- La majorité des homologations **passe très largement le critère**
- **62%** des homologations ont une erreur absolue inférieure à 10%

(Données à fin novembre 2019)

Méthode par historique

Mécanisme d'Ajustement

Aucune demande d'homologation

Rappel des critères :

- Erreur absolue ≤ 10%
- Dépassements extrêmes ≤ 20%

Le REX sur NEBEF démontre que **62% des homologations passent le critère d'erreur absolue** du MA et ne justifient pas d'assouplir les critères sur le MA

Méthode par prévision

NEBEF

7 Opérateurs d'Effacements

124 demandes d'homologation

- 20 homologations en cours de traitement
- 96 homologations accordées soit 92%
- 8 homologations refusées soit 8%

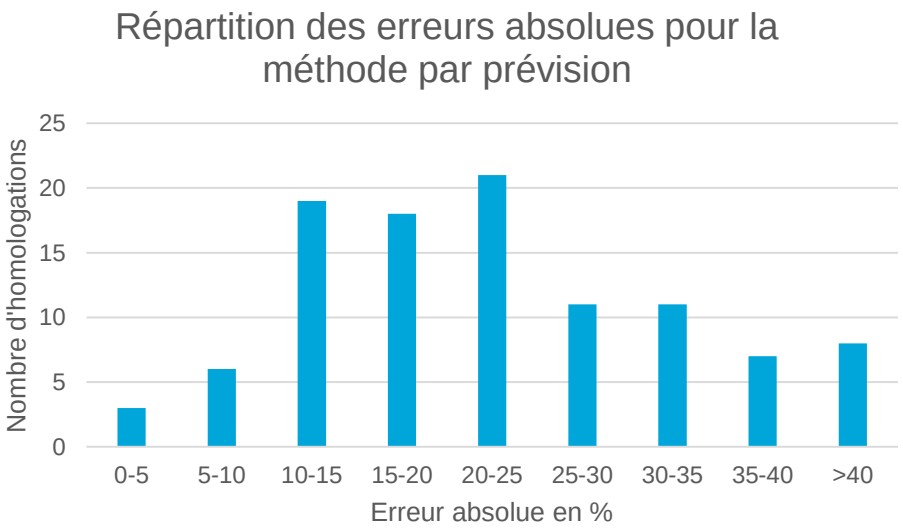
73 demandes ont bénéficié des modalités dérogatoires ouvertes depuis le 1er janvier 2018

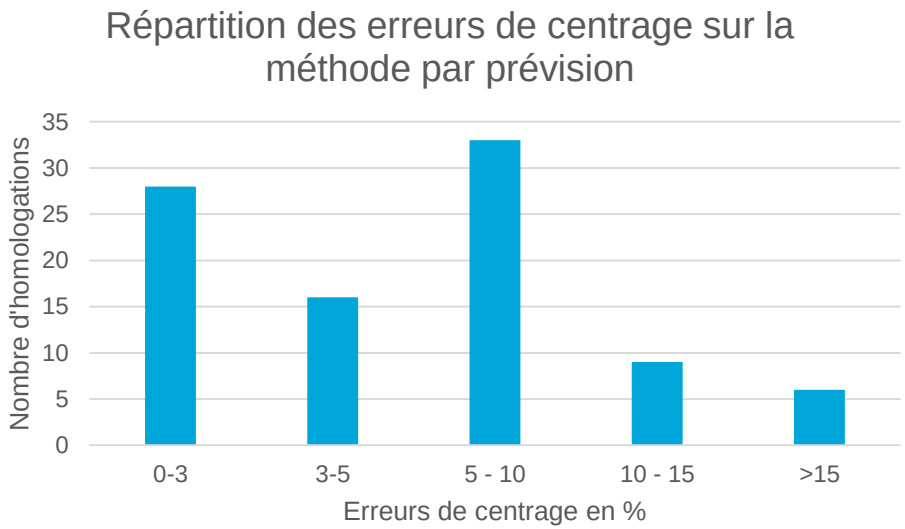
118 sites homologués pour une capacité de 760MW, mais 33 sites qui ne sont pas une EDE au périmètre de novembre 2019

10 pertes d'homologation avec le suivi, soit 10%

(Données à fin novembre 2019)

Erreurs absolue et de centrage pour la méthode par prévision





Rappel des critères :

- Erreur absolue ≤ 40%
- Erreur de centrage ≤ 15%

- La majorité des **homologations passe largement les critères**

Méthode par prévision

Mécanisme d'Ajustement

Aucune demande d'homologation

Rappel des critères :

- Erreur absolue ≤ 10%
- Dépassements extrêmes ≤ 20%
- Erreur de centrage ≤ 3%

Les critères sur le MA sont plus stricts que sur NEBEF car les prévisions sont envoyées en **S-1 sur NEBEF versus jusqu'à H-1 sur le MA**.
Le REX sur NEBEF ne peut pas être extrapolé au MA car les conditions sont trop différentes

b

Autres REX

Souplesse dans le choix de méthode du contrôle du réalisé

Contexte

- Permet de **changer de méthode du contrôle du réalisé en cours de mois** pour une journée donnée
- Uniquement pour passer à la méthode de Rectangle à Double Référence Corrigée
- Conditions d'application liées **au mécanisme de capacité**
- Introduit dans les règles NEBEF 3.1 au **1er janvier 2018**

Fréquence d'utilisation

- Utilisé **deux fois** depuis sont introduction dans les règles :
  - une fois durant l'hiver 2018 – 19
  - une fois durant l'hiver 2019 – 20

Usage ponctuel, en cohérence avec les conditions d'application

(Données au 31/12/2019)

Multi OE

Contexte

- Permet à un site d'être dans le périmètre NEBEF **de deux opérateurs d'effacements distincts**
- Introduit dans les règles NEBEF 2.0 au 1er janvier 2015

Fréquence d'utilisation

- Cette modalité **n'a pas été utilisée** par les acteurs depuis sa mise en œuvre

- Partagez-vous ce constat?
- Quelles sont les raisons selon vous pour lesquelles cette modalité n'est actuellement pas utilisée?
- Le multi OE induit des complexités dans le SI de RTE, y compris pour les nouvelles fonctionnalités à mettre en œuvre

(Données au 31/12/2019)

Activation simultanée EIF - NEBEF

Rappel du contexte

- Les fournisseurs peuvent déclarer au GR les sites de soutirage et les périodes d'activation des offres EIF
- Permet de **prendre en compte les activations d'EIF dans le contrôle du réalisé NEBEF**
- Introduit dans les règles NEBEF 3.0 au 1er janvier 2017

Fréquence d'utilisation

- **Aucune activation d'EIF n'a été déclarée** par les acteurs depuis sa mise en œuvre

- Partagez-vous ce constat?
- Quelles sont les raisons selon vous pour lesquelles cette modalité n'est actuellement pas utilisée?
- La prise en compte des activations simultanées EIF - NEBEF induit des complexités dans le SI de RTE, y compris pour les nouvelles fonctionnalités à mettre en œuvre

(Données au 31/12/2019)

2.3 Indicateurs de fiabilité

Fiabilité de la filière

Contexte

- **Plusieurs notions** sous le terme de fiabilité
- Pourquoi un suivi de la fiabilité des effacements ?

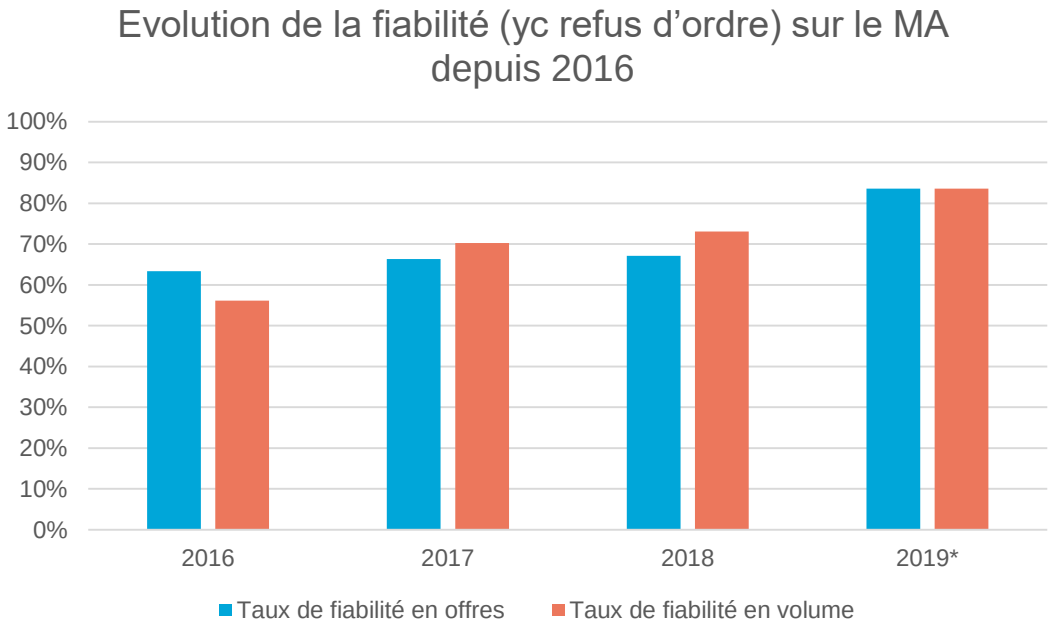
Retours des acteurs

- Ajouter des **indicateurs sur les SSY**, par exemple le nombre de fois qu'un acteur est contacté par la cellule de performance
- Ajouter **un indicateur qualitatif pour expliquer les cas de défaillance**
- Comment les indicateurs de fiabilité seront-ils impactés par les **surajustements** après la mise en œuvre de la date T dans les règles RE-MA?
- **Enjeu pédagogique** pour sensibiliser les sites à la fiabilité des effacements
- **Activer plus fréquemment les effacements** et rééquilibrer la valeur entre la part capacitaire et la part énergie

Démarche

- Indicateurs de fiabilités présentés en CAM le 18/10/19
- Expliciter la méthodologie de calcul
- Prochains indicateurs

Evolution de la fiabilité ces dernières années sur le MA



**données du 1er janvier au 31 août 2019*

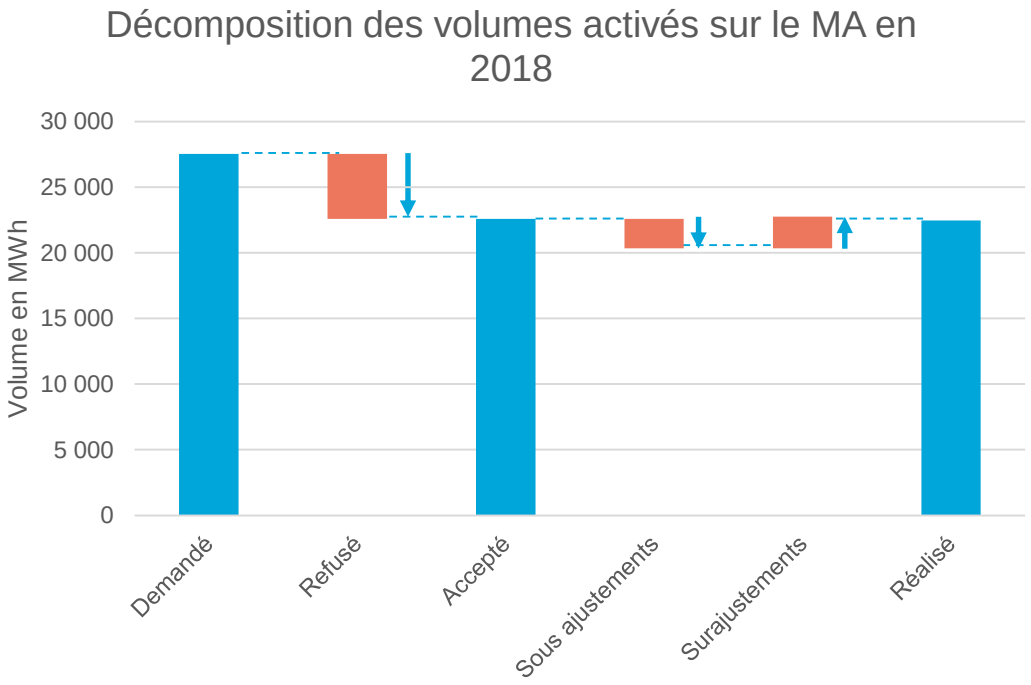
→ **Evolution du taux de fiabilité semble encourageante sur début 2019**

→ **Cette tendance doit être confirmée dans les prochains mois**

Nota : les taux ici présentés sont : volume réalisé / volume demandé à l'activation (donc prennent en compte les offres et les volumes refusés à l'activation, contrairement aux chiffres présentés en juillet 2018)

Des activations demandées à la réalisation

Les effacements ne sont pas « précis », cela participe au déséquilibre du système



→ Un volume refusé au total sur 2018 qui reste significatif : 18 %

→ Ensuite, au global, les volumes de surajustements de certaines offres compensent les sous-ajustements d'autres offres

- **Le diagnostic des effacements sur le MA traduit donc :**
  1. **Un optimisme sur la puissance/l'énergie effectivement effaçable (biais de 18%)**
  2. **Une imprécision dans le pilotage**

Méthode de calcul des indicateurs d'ajustement

Fiabilité en offres

$$= \frac{Nombre\ d'offres\ non\ défaillantes\ au\ CRMA}{Nombre\ d'offres\ activées}$$

- Un ordre d'activation à cheval sur deux slots de prix = 2 offres activées
- Un ordre absent équivaut à un ordre refusé
- Un ordre accepté mais à une puissance moindre équivaut à une offre acceptée

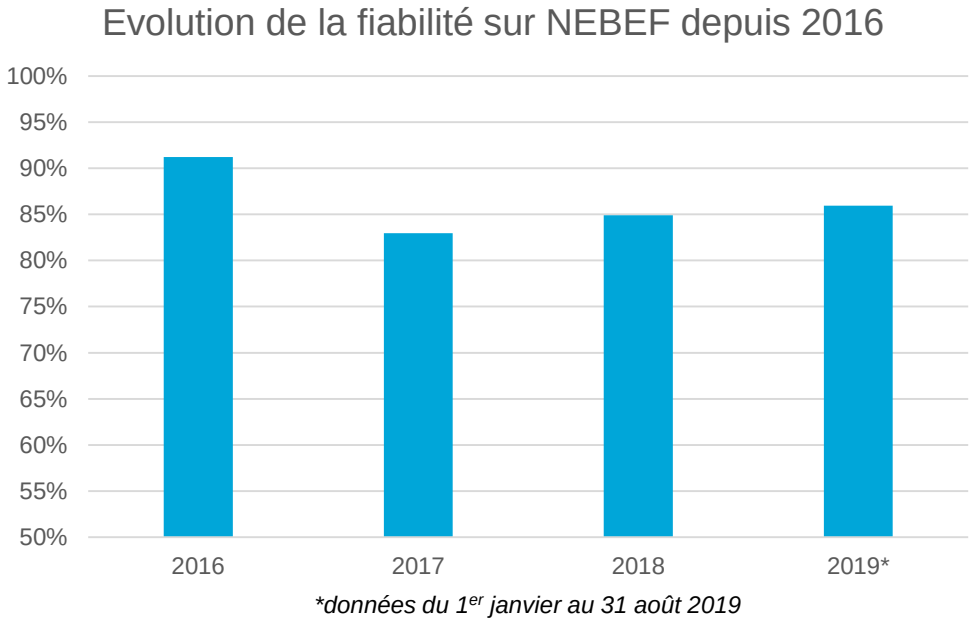
Fiabilité en volume

$$= \frac{Volume\ réalisé\ écrêté\ des\ surajustements}{Volume\ activé}$$

- Volume réalisé comptabilisé même si l'offre est défaillante
- Un ordre refusé est comptabilisé dans le volume activé mais pas dans le volume réalisé

→ **Ces indicateurs peuvent être décomposés en fiabilité à l'activation et fiabilité à la réalisation**

Evolution de la fiabilité ces dernières années sur NEBEF

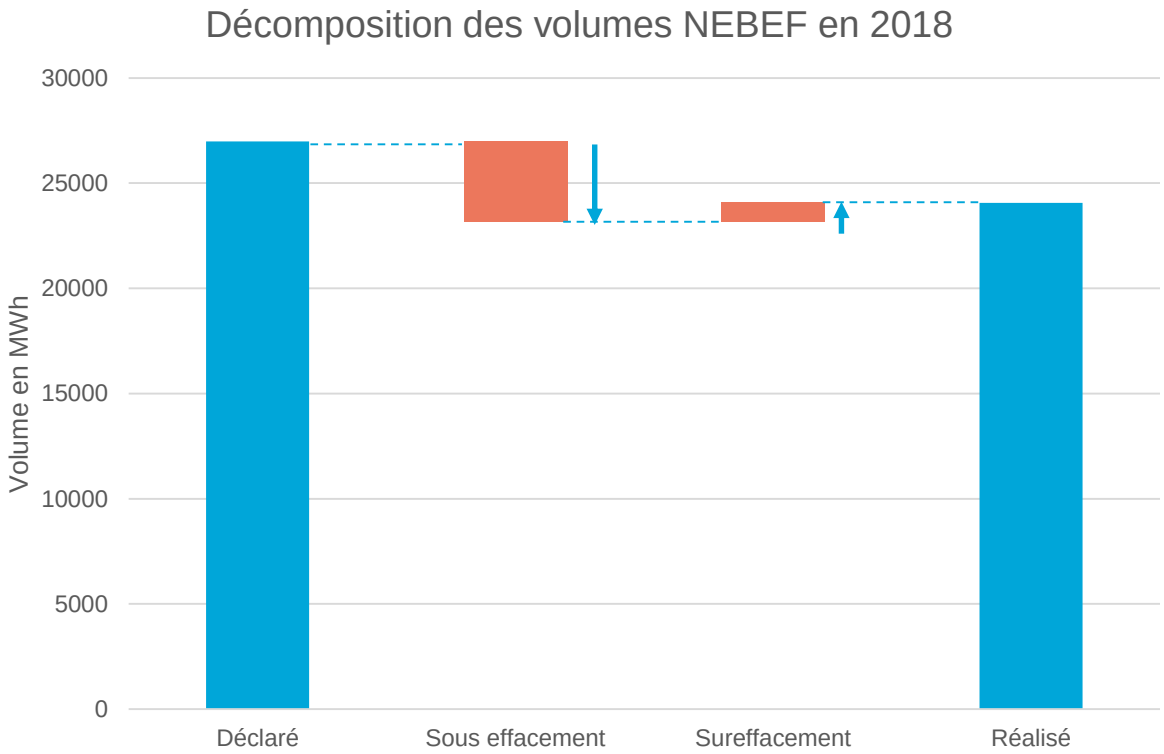


*données du 1er janvier au 31 août 2019

- **Un taux de fiabilité qui atteint 86% sur la première moitié de l'année 2019**
- **Une très légère progression de la fiabilité sur le mécanisme NEBEF depuis 2017**
- **L'analyse plus fine par mois ne montre aucune corrélation entre fiabilité et saisonnalité**

Du déclaré au réalisé

Les effacements ne sont pas « précis », cela participe au déséquilibre du système



→ **Des volumes réalisés généralement inférieurs aux volumes déclarés, bien que les effacements sur NEBEF soient anticipés, et au choix de l'acteur**

Méthode de calcul des indicateurs

NEBEF

Taux de fiabilité NEBEF = 1 - Moyenne des écarts OE sur l'année, pondérée par les volumes déclarés

Prochaine étape

Détailler par engagements contractuels

AOE

- **Modalité 20j :** mêmes indicateurs, limités aux entités contractualisées et aux journées avec une LE AOE valide
- **Modalité MECAPA :** mêmes indicateurs, limités aux entités contractualisées et aux jours PP2

RR/RC

- Mêmes indicateurs, limités entités contractualisées et aux journées pour lesquelles l'acteur a envoyé une LE RRRC valide

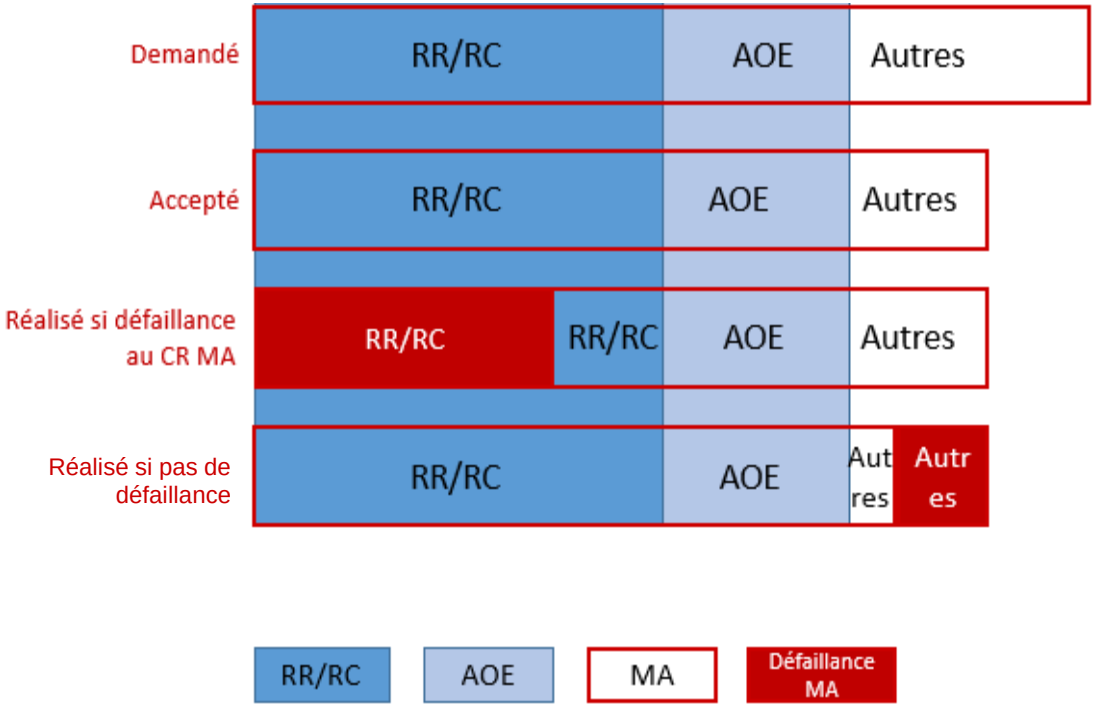
MECAPA

- Mêmes indicateurs limités aux journées PP2
- En AL+3 après calculs définitifs : NCE/NCC

Par acteur

- Calcul d'un indicateur par acteur, prenant en compte l'ensemble des mécanismes auxquels participe l'acteur?

Gestion de la défaillance



2.4 Processus opérationnels

Processus opérationnels

Mécanisme de capacité

- **Peu de visibilité** sur données remontées et sur leur validation
- Souhait d'avoir **un service M2M et IHM** permettant de récupérer le périmètre des EDC, les liaisons, les paramètres fonctionnels

→ **Migration à l'étude de l'Espace Personnalisé Client vers le portail services, avec consultation de leurs informations par les acteurs**

- Utilisation du portail RTE pour la certification des EDC afin **d'ajouter des sites dans une EDC** si l'OE n'est pas le RE des sites
  → **A étudier**

- Compromis à trouver sur la remontée des **données nécessaires pour la certification** : nombre de données remontées, niveau de détail, remontée par l'acteur vs le GRD

→ **Processus de certification mis en place pour 2020. Besoin d'être éprouvé avant de faire un REX**

Processus opérationnels

Mécanisme d'ajustement

Petites EDA NS

- Envoi de notification d'un ordre d'activation par SMS sur plusieurs numéros de téléphone
- Emission d'un appel vocal lors de l'activation d'une petite EDA NS ✗
- Envoi d'un fichier json ou xml en pièce jointe des mails d'activation

→ **Etude en cours pour intégrer ces demandes**

RR/RC

- **Contrôler la conformité** des offres et des conditions techniques au fil de l'eau : conformité technique mais également pertinence par rapport au contrat
- Possibilité de **séparer les envois de fichiers pour une même Entité Légale**, pour prendre en compte que généralement, les données sont transmises par des équipes différentes : renewable, DSM, Production, etc., tout en conservant une facturation pour l'AA

→ **Non priorisé dans le cadre du GT effacement transverse, à remonter lors de la concertation RR/RC**

Processus opérationnels

Transverse

Priorité basse

- Digitaliser le consentement du droit d'accès aux données de comptage RTE
- Contrôle du réalisé : mettre à disposition la courbe de référence et le seuil de tolérance sur le MA

En cours

- **Gestion des périmètres sur un portail :**
  - MECAPA : en étude
  - MA : prévu S2 2020
  - NEBEF : prévu S1 2022
- **Recevoir des alertes sur la conformité des LE AOE**

A étudier

- Gestion des périmètres au-delà de M+1
- Guides sur les connexions aux plateformes pour évaluer l'ampleur des développements

2.5 Contrôle du réalisé

Contrôle du réalisé

Sites diffus

Contexte

- Deux méthodes utilisables pour les sites diffus sur NEBEF : **Rectangle à Double Référence Corrigée** et **Rectangle Algébrique Site à Site (RAS)**
- Une méthode utilisable sur le MA : **Rectangle Simple**

Retours des acteurs

- **Evolution de la méthode RAS** : la rendre plus souple en n'autorisant pas que des effacements au rythme 10 min toutes les 30 minutes
- **Méthode des trapèzes** pour effacements longs et prendre en compte les montée de charge du matin
- **Méthodes statistiques** car des travaux en 2017 avaient démontré leur fiabilité
- **Méthode « référence historique »,** notamment pour pouvoir effectuer des effacements longs
- **Méthode des panels**

➔RTE étudie la priorisation et fera un retour au prochain GT

Contrôle du réalisé

Sites télérelevés

Contexte

- Trois méthodes utilisables pour les sites télérelevés sur NEBEF : **Rectangle à Double Référence Corrigée, Méthode par historique** et **Méthode par prévisions**
- Trois méthodes utilisables pour les sites télérelevés sur le MA : **Rectangle simple, Méthode par historique** et **Méthode par prévisions**

Retours des acteurs

- **Pas de nouvelle méthode demandée**
- Méthode historique : **augmenter le nombre de périodes d'indisponibilités**
- Toutes méthodes : **pouvoir déclarer une indisponibilité du site** pour qu'il ne soit pas pris en compte dans le contrôle du réalisé, mais n'impacte pas le suivi d'homologation

➔ Demandes à étudier pour le prochain GT



3

Sujets traités hors GT

L'Appel d'Offres Effacement

Contexte

- L'AOE est **un mécanisme de soutien** organisé chaque année pour faciliter le développement de la filière des effacements de consommation d'électricité en vue d'atteindre les objectifs de la PPE
- Ses dispositions **dépendent de textes supérieurs**, auxquels les autorités françaises se sont engagées auprès de la commission européenne
- En particulier, en application directe des règles précisées dans la décision d'approbation:
  - L'application, lors du dépouillement des offres, de **plafonds limite de rémunération** conduisent à exclure les offres les plus chères.
  - L'application de **plafond limitant le prix des offres déposées** sur le MA au titre de l'AOE et le prix d'activation sur NEBEF

Retours des acteurs

- **Les plafonds limite de rémunération sont trop bas** et ne reflètent pas les coûts des opérateurs d'effacement
- Le prix de seuil de 100€/MW devrait **intégrer le versement fournisseur**
- Le prix seuil de 300€/MW devrait être élevé

Ces demandes sont intégrées dans la concertation menée par la DGEC et seront prises en compte dans les travaux qui en découlent



4

Quick wins

Homologation

Contexte

- Les sites au périmètre d'une EDE ou d'une EDA utilisant les méthodes de contrôle du réalisé par **historique** ou par **prévision** doivent être **homologués à cette méthode**
- Des **dispositions transitoires** ont été introduites dans les règles NEBEF pour permettre aux sites de bénéficier d'une **homologation temporaire** en attendant le résultat de l'homologation

Retours des acteurs

- Favorable à **pérenniser** les dispositions transitoires

→ **Etude pour remplacer l'homologation initiale par un suivi renforcé**

Envoi des données GRDs

Contexte

- Certains GRDs **n'envoient pas les données de courbes de charge**
- Les volumes réalisés sont alors calculés avec des **valeurs nulles**

Retours des acteurs

- **Suspendre engagements** de l'OE en cas d'absence de données (homologation, envoi prévision, écart OE)
- Alléger la charge des petits GRDs
- **Trouver une solution** pour les GRDs qui ne peuvent pas envoyer les données

→ **Etude pour que les acteurs ne soient pas pénalisés en cas de non envoi des données GRDs**

Modalités de construction et d'actualisation des barèmes télérelevés

Contexte

- Les **barèmes télérelevés** sont calculés en décembre chaque année pour l'année suivante
- Ils sont basés sur une **période de référence de deux mois** (octobre et novembre)

Retours des acteurs

- Evolution des barèmes pour qu'ils soient **représentatifs du contrat de fourniture et de la période de contractualisation**
- **Extension de la période** sur laquelle est calculée la référence
- Barèmes de versement **plus fins**

→ **Une étude sera restituée au prochain GT avec des périodes de référence plus longues**

Modèles de versement

Contexte

- Lorsqu'un effacement est effectué, l'OE doit verser une compensation financière au fournisseur
- Il existe trois modèles de versement :
  - Le **modèle corrigé**, utilisé par défaut si le site est éligible
  - Le **modèle contractuel** si un accord est signé entre l'OE et le fournisseur
  - Le **modèle régulé**

Retours des acteurs

- Possibilité **d'utiliser le modèle contractuel à la place du modèle corrigé**
- Laisser le **choix du modèle** à l'OE
- Rendre les sites en **CU éligibles au modèle corrigé**
- Etendre le modèle corrigé aux **sites CARD sur le SSY**

→ **Etude juridique en cours**

Versement anticipé

Contexte

- Lorsqu'un effacement est effectué, l'OE doit verser une **compensation financière au fournisseur**
- Pour les sites au modèle régulé, l'OE peut effectuer un versement anticipé à RTE **si sa garantie bancaire est trop faible**

Retours des acteurs

- **Clarifier** le système de versement anticipé
- **Etablir une facture**
- Revoir le système de remboursement mensuel
- **Prévoir les échanges** permettant à l'acteur de réalisé le versement anticipé à l'heure
- **Mutualiser les garanties bancaires RE et OE** si même acteur

→ **Session pédagogique et/ou note explicative sur le versement anticipé actuel**

→ **Etude de simplification du processus**



5

Sujets à priorité basse

Accès simplifié aux données

Nombreux canaux pour envoyer/récupérer des données pour le mécanisme NEBEF

- Programmes d'effacements déclarés dans **PROTEINE**
- Prévisions déposées dans **EPAT**
- Volumes réalisés envoyés par **mail**

Autre demande

- Avoir **accès aux courbes de charges**

Rappel du contexte

Suppression des BAL hébergées utilisées pour l'envoi des données volumes réalisés d'ici fin 2020.

→ **Proposition de solution simple à venir pour palier la résorption des BAL hébergées, mais sujet non prioritaire**

Flexibilité dans la constitution des entités

Contexte

- Constitution des EDE/EDA/EDC régie par certaines **règles selon leur participation à différents mécanismes/contrats** auxquelles elles participent

Constat

- Contraintes dans la constitution des entités pour la participation à l'AOE et à l'AOLT, accrues à partir de 2021 lorsque des sites ne seront plus éligibles à l'AOE
- **Règles différentes** selon les contrats
- **Compétitivité des capacités** : si les nouvelles capacités ne peuvent pas être agrégées, seront plus rigides et donc plus chères
- Désincitation à agréger due aux **tests MECAPA**

Demandes d'évolution

Besoin **de transparence** sur les agrégations possibles ou non	➔ Proposition **de session pédagogique**
Revoir les **coefficients d'ajustement** selon la réussite des tests MECAPA	➔ Sujet traité dans le cadre de la **concertation sur le REX** MECAPA
Modification des périmètres **tous les jours**	➔ Modification **hebdomadaire** prévue en 2023 mais pas quotidienne
Pouvoir mixer **injection et soutirage**	➔ Prévu pour **les SSY** sous conditions fin 2020. Pas prévu pour le MA

Simultanéité MA NEBEF

Contexte réglementaire sur la simultanéité MA NEBEF

- Autorisée depuis le 1er janvier 2019 pour les EDE et EDA ayant 90% ou plus de sites en commun
- Inscrite dans les règles à une date pivot pour les EDE et EDA ayant moins de 10% de sites en commun
- Interdite pour les autres cas

Demande d'évolution

- Pas de contrainte d'intersection entre les EDE et les EDA
- Simplification de l'affectation des volumes MA et NEBEF

→ **Non priorisé dans le GT effacement transverse, priorité à revoir éventuellement après le REX**

Publication des données du contrôle du réalisé à la maille hebdomadaire

Contexte

- Envoi des données GRD le vendredi S+1 à partir du 4 janvier 2020
- Rappel de la proposition RTE
  - Envoi des volumes réalisés MA et NEBEF en début S+2 contre M+1 actuellement
  - Contrôle du réalisé MA et NEBEF, calcul d'écart OE, facturation MA et versement fournisseur restent à la maille mensuelle

Retour des acteurs

- Souhait d'avoir les courbes de charge au plus tôt
- Acteurs calculent le contrôle du réalisé eux-mêmes, connaissent déjà le résultat
- A de la valeur mais non prioritaire

→ **Non priorisé dans le GT effacement transverse**

Pénalités

Rappel de la proposition RTE

- Lorsqu'un acteur ne respecte pas ses engagements pour l'AOE, MECAPA et la RR/RC, il est soumis à des pénalités financières

Retour des acteurs

- GT dédié aux pénalités pour remettre à plat les systèmes actuels et les composantes des pénalités
- Mettre en place des pénalités non financières
- Refonte du système de pénalités liées aux tests
- Impact des tests sur le calcul du NCE

→ **Session pédagogique et/ou note explicative sur les pénalités AOE, RR-RC, MECAPA**

→ **Pénalités RR/RC revues dans le GT RR/RC**

→ **Travaux sur les pénalités intégrés dans les travaux menés sur la fiabilité**

Report

Contexte

- Un effacement peut donner lieu à un report
- Pour les sites télérelevés, ce report est déclaratif. Il est inscrit dans les règles NEBEF à une date de mise en œuvre E et E'.
- Pour les sites diffus, aucun modèle de report n'a été introduit dans les règles.

Retour des acteurs

- Notifier les dates E et E' pour la mise en œuvre du report télérelevé
- Instruire la question du report pour les sites diffus

→ **Les volumes d'effacement sur les sites télérelevés en 2019 sont d'environ 10GWh. La prise en compte du report représente un enjeu financier limité pour le moment**

→ **La définition d'un modèle pour le report sur les sites diffus doit être concerté**

→ **L'allocation des ressources doit être en adéquation avec les priorités définies**